Grève générale en Palestine occupée : la confrontation et le défi

le 27/9/2009 15:20:00 (439 lectures)

Article publié le dimanche **27 septembre 2009** par le **CIREPAL**.

Le premier octobre prochain, les Palestiniens de 48 (qui vivent dans l'entité sioniste) organisent une grève générale, à laquelle ont unanimement appelé les forces politiques palestiniennes présentes dans le Haut comité de suivi des masses arabes. Cette grève signifie essentiellement que les régions demeurées majoritairement arabes (Galilée, Triangle et des parties du Naqab) seront entièrement paralysées, y compris dans la partie arabe des villes « mixtes ». Il s'agit d'abord de commémorer le martyre de 13 Palestiniens tombés début octobre 2000, lorsque notre peuple de l'intérieur s'est soulevé, pour contribuer à l'intifada al-Aqsa, déclenchée quelques jours plus tôt.

Il a fallu huit ans pour que les Palestiniens de 48 arrivent à proclamer cette grève, historique dans l'histoire du mouvement palestinien de l'intérieur. En effet, après la terrible répression en octobre 2000 contre les Palestiniens de 48, descendus dans les rues pour protester contre les massacres commis par l'armée sioniste en Cisjordanie (al-Quds y compris) et la bande de Gaza et pour participer à la révolte de notre peuple contre la colonisation et l'occupation, dans l'Intifada al-Aqsa, les Palestiniens de 48 ont célébré, entre 2001 et 2008, la commémoration annuelle en organisant diverses manifestations, dans certaines villes, soit en Galilée soit dans le Triangle.

Commission Ur : manœuvre israélienne

Depuis 2001, plusieurs voix et forces politiques réclamaient la grève générale, mais en vain. Certains partis essayaient de « calmer » les masses, préférant discuter avec les institutions sionistes, attendant un geste de leur part, une sorte de « regret » pour les massacres commis ou « des excuses » pour la répression, les actes et les paroles racistes. En vain !! L'institution sioniste, civile, militaire ou sécuritaire, n'a pas bronché, au contraire. La commission israélienne Ur qui avait été formée juste après la révolte pour soi-disant examiner et évaluer les événements (manifestations pacifiques et répression sanguinaire) n'a abouti qu'à faire porter la responsabilité des faits aux dirigeants palestiniens eux-mêmes, accusant sheikh Raed Salah et dr. Azmi Bishara d'être les fauteurs de troubles, parce qu'ils avaient prononcé des discours jugés « extrémistes » par les responsables israéliens. De plus, les militaires et policiers ayant tiré sur les manifestants, tuant 13 civ ils et blessant près de 500 civils palestiniens, ne seront pas inquiétés, malgré les preuves évidentes de leur implication dans les meurtres intentionnels. Il a fallu le rapport de cette commission, paru en 2005, pour que certains dirigeants comprennent enfin que l'établissement colonial sioniste ne peut aller au-delà de cette manœuvre qui vise à faire croire qu'Israël est un Etat de droit et que tous ses citoyens sont égaux, puisque les Palestiniens de 48 « jouissent » de la citoyenneté israélienne.

Depuis octobre 2000 : accentuation du racisme colonial

Le massacre d'octobre 2000 n'a été que le début d'une vague répressive, coloniale et raciste, populaire et officielle, civile, militaire et sécuritaire, contre les Palestiniens de 48 et leur direction politique.

Depuis octobre 2000, les institutions israéliennes ont accentué leur politique d'apartheid envers ce qu'elles considèrent comme la « minorité arabe israélienne » : outre les confiscations des terres (en Galilée et dans le Triangle), les démolitions des maisons (en Galilée et surtout dans le Naqab, partie sud de la Palestine), les pratiques de nettoyage ethnique dans les villes devenues « mixtes » du fait de la colonisation (Yafa, Ramleh, Lidd, Akka et Haïfa) et dans des régions comme le Naqab, outre les actes et les déclarations racistes d'officiels, d'universitaires ou de journalistes israéliens, les masses palestiniennes et leurs directions politiques et civiles sont soumises à l'arbitraire et la répression : arrestations, fouilles et confiscations de matériels et documents, exil forcé, interdictions diverses (de voyager, de se déplacer, etc..). Mais trois faits marqueront la mémoire collective palestinienne, après le massacre d'octobre 2000 : le massacre de Shefa 'Amr comm is par un soldat-colon en août 2005, le pogrom de Akka commis en septembre 2008 et la tentative d'invasion par les colons de Umm al-Fahem, début 2009. Ce qui distingue ces faits de tous les autres, c'est l'impunité officielle envers les colons, responsables de toutes ces attaques. Il est désormais clair, pour ceux qui hésitaient encore, que l'institution officielle israélienne ne peut que soutenir et protéger ses propres colons, à cause de l'idéologie coloniale et raciste officielle.

D'un apartheid de fait à un apartheid légalisé

Il est devenu courant de désigner la politique israélienne par apartheid, concernant la Cisjordanie (y compris al-Quds) et de la désigner par racisme concernant les Palestiniens de 48, comme si la politique israélienne envers les Palestiniens de 48 relevait d'un racisme semblable à la France ou à d'autres pays européens. Mais quiconque étudie minutieusement la pratique institutionnelle sioniste envers les Palestiniens de 48, depuis l'occupation de la Palestine en 1948 et la fondation de l'Etat sioniste, réalisera qu'elle est caractérisée par un véritable apartheid auquel s'ajoute une politique de nettoyage ethnique et religieux. Cette distinction entre les deux régimes (Cisjordanie et Palestine occupée en 48) est le fait de ceux qui croient à la légalité et la légitimité de l'Etat d'Israël, croyance qui les empêche de voir le visage hideux du colonialisme dans cette partie occupée en 48 : ils ne voient que la partie superficielle, le racisme envers une catégorie de la populat ion « israélienne ». Mais dans les faits, l'apartheid sioniste s'exerce avant tout envers les Palestiniens de 48, dans tous les détails de vie courante. Il est vrai que les Palestiniens de 48 votent pour des élus à la Knesset, mais ce n'est qu'une façade, qui risque d'ailleurs de tomber ces prochaines années. Mais même concernant ces élections, il faut rappeler que suite à l'expulsion des Palestiniens de leur patrie, en 1948-49, ceux qui sont restés sont devenus une minorité affaiblie, sans direction politique, économique et intellectuelle, face à l'établissement sioniste (ce qui n'était pas le cas des Africains dans l'Afrique du sud). Donc, pour les sionistes, il valait mieux leur accorder ce droit de vote et la citoyenneté, puisqu'ils ne pouvaient représenter aucun danger, à l'époque.

Concernant la citoyenneté israélienne, de plus en plus nombreux sont les Palestiniens de 48 qui la remettent en cause, comme le dit Ameer Makhoul, directeur de l'Union des associations civiles arabes (Ittijah), dont le siège est à Haïfa, dans un article récent : « la citoyenneté ne protège pas le Palestinien, elle n'est pas une médaille israélienne pour le Palestinien, mais un outil de domination et de domptage entre les mains de l'Etat, alors que pour le mouvement national palestinien de l'intérieur, elle est un outil pour demeurer et défendre la patrie, et y défendre les droits de notre peuple. Quoiqu'il en soit, elle n'est pas un choix palestinien mais une contrainte israélienne ».

L'apartheid israélien de fait pratiqué depuis 1948 est en passe d'être légalisé, avec les lois de plus en plus nombreuses que l'établissement officiel sioniste instaure. Il n'a pas fallu attendre, contrairement à ce que croient beaucoup, l'arrivée au pouvoir de la droite dure pour ce faire, c'est-à-dire février 2009. Dès l'Intifada al-Aqsa, plusieurs lois adoptées par la knesset ou proposées par des groupes parlementaires divers, rejettent les droits des Palestiniens, limitent leur accès à une égalité même de surface, encerclent leur direction et leur présence dans leur pays. Les récentes lois proposées, discutées ou adoptées ne font qu'entériner ce que la gauche sioniste avait envisagée, à demi-mots. C'est cette accentuation de la sionisation musclée, à visage découvert, qui a finalement convaincu ceux qui hésitaient à proclamer la grève générale, à le faire sans hésiter.

L'accumulation des confrontations antérieures

Si les Palestiniens de 48 sont parvenus à proclamer la grève générale, le 1er octobre prochain, de manière unanime, c'est aussi et surtout à cause de l'accumulation des luttes qu'ils entreprennent depuis octobre 2000 contre l'institution sioniste, sous toutes ses formes. C'est dans la confrontation que les outils ont été mis au point et ajustés pour arriver à ce stade, reprenant la tradition de la journée de la terre du 30 mars 1976, mais avec une conscience politique plus aguerrie de ce qu'ils sont, de ce qu'ils veulent et de ce à quoi ils aspirent. Il ne s'agit plus seulement de protester contre les confiscations des terres, qui sont d'ailleurs presque entièrement confisquées, plus de trente ans après, mais de s'affirmer palestiniens, et en tant que tels, de contribuer au combat palestinien pour la liberté, contre le colonialisme, l'apartheid et le nettoyage ethnique israéliens.

Et parmi ces outils de lutte forgés dans la confrontation, il y a le haut comité de suivi des masses arabes qui a « osé » proclamer la grève générale. Organe de liaison fondé au début pour contrôler les masses arabes, il est devenu, au fur et à mesure que les luttes s'intensifiaient, un organe partagé entre les nationalistes et les « modérés », pour devenir finalement un cadre portant les aspirations nationales du peuple palestinien de l'intérieur. Bien évidemment, la lutte à l'intérieur du haut comité n'a pas encore entièrement tranché la question, mais des voix de plus en plus nombreuses réclament actuellement l'élection des instances dirigeantes de cet organe par les masses palestiniennnes de 48, alors qu'elles sont jusqu'à présent formées par un consensus très éloigné de la réalité sur le terrain.

La principale contestation de ces élections réclamées émane de certains partis qui craignent que le haut comité ne remplace dorénavant leur représentativité à la knesset, tout comme ils craignent qu'un tel organe, uniquement palestinien, ne franchisse le cap d'une séparation de fait avec la société coloniale israélienne, balayant tout appui ou toute illusion envers la gauche sioniste ou alternative israélienne. Pour ceux qui réclament ces élections, il s'agit de bâtir un véritable outil palestinien représentatif, de liaison et de coordination des luttes face aux menaces de plus en plus évidentes de la part de l'institution sioniste. Il s'agit, non pas de remplacer les partis participant aux élections de la Knesset, mais d'aller au-delà, en tenant compte qu'une part grandissante de la population palestinienne de l'intérieur ne participe plus ou n'a jamais participé, à ces élections. La proclamation de la grève générale par le haut comité de suivi est un pas dans ce sens. Elle vient couronner le débat interne qui dure depuis des années et qui se poursuivra après la grève.

La grève générale du premier octobre prochain est la poursuite de la mobilisation exemplaire et la participation massive des Palestiniens de 48 lors de la guerre génocidaire contre la bande de Gaza. Elle est la poursuite de la mobilisation remarquable lors de la guerre de juillet-août 2006 contre la résistance au Liban, comme elle est la poursuite de la mobilisation populaire contre l'invasion de Umm al-Fahem, contre le pogrom à Akka et surtout, contre la judaïsation de la ville d'al-Quds, devenue de fait sous leur protection, puisque ni les Palestiniens de Cisjordanie ni ceux de la bande de Gaza ne peuvent y accéder et la défendre. Une lourde responsabilité pèse aujourd'hui, comme elle a toujours pesé, sur leurs épaules.

C'est pourquoi il est important que les amis du mouvement palestinien de libération se mobilisent pour soutenir le combat des Palestiniens de 48, non pas seulement lorsqu'ils participent au combat palestinien à Gaza ou en Cisjordanie, mais aussi et surtout lorsqu'ils se mobilisent et affrontent, les mains nues, l'institution sioniste, civile, militaire, politique ou sécuritaire, pour protester contre le racisme colonial qui cherche soit à les israéliser soit à les expulser.

Dans la pratique, il est possible de contribuer au soutien de leurs luttes en les faisant participer à tout débat organisé sur la cause palestinienne, et non seulement sur leurs propres luttes, en les invitant aux côtés des autres Palestiniens, réfugiés ou de Cisjordanie et de Gaza. Ensuite, faire connaître leur situation, leurs luttes et leurs analyses, en évitant de les intégrer dans « les affaires internes israéliennes » et en les dissociant des Israéliens, quelle que soit la nature de ces Israéliens, gauche, extrême-gauche ou autres. Puis, finalement, en tentant de porter la présence des Palestiniens de 48 dans leur propre pays colonisé devant les instances internationales, même si ces dernières sont encore timides ou franchement pro-sionistes. Défendre la présence et le droit des Palestiniens de 48 devant les instances internationales a une double portée : d'abord médiatique, mais surtout politique, puisqu'il s'agit de frapper l'Etat sioniste au cœur, lui qui considère l es Palestiniens de 48 comme étant une affaire interne et que toute revendication de ce type, une intervention dans ses « affaires internes ». C'est à ce niveau que l'Etat sioniste peut être affaibli et démantelé, progressivement, tout en permettant à notre peuple de l'intérieur de s'affermir, d'être une épine mortelle dans le cœur de l'entité israélienne.

CIREPAL (Centre d'Information sur la Résistance en Palestine)

photo Comité Action palestine